RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

AVIS D'EXTENSION DE REGLES INTERPROFESSIONNELLES PAR ARRETE INTERMINISTERIEL

L'avenant à l'accord interprofessionnel triennal 2017-2018-2019 conclu dans le cadre de l'Interprofession des vins d'appellation d'origine contrôlée « Côtes du Rhône » et de la « Vallée du Rhône » (Inter Rhône) et relatif au montant de la cotisation interprofessionnelle pour le vin à appellation d'origine contrôlée « Luberon » pour 2018 et 2019, qui figure en annexe du présent avis, est étendu par arrêté du 26 mars 2018 publié au JORF du 4 avril 2018.

INTER RHÔNE

AVENANT
ACCORD INTERPROFESSIONNEL 2017 – 2018 – 2019

MODIFICATION DE l'ARTICLE 7 – MONTANT DE LA COTISATION

L'avenant modifie les dispositions de l'article 7 de l'Accord Interprofessionnel 2017-2018-2019 relatif aux règles d'organisation du marché des vins d'AOC de la Vallée du Rhône, voté par l'Assemblée Générale d'Inter-Rhône le 13 mai 2016 et étendu par arrêté du 26 décembre 2016 du ministère de l'Agriculture.

Article 7 - Montant de la cotisation

Le montant de la cotisation de l'AOC suivante est fixé à :

	Montant cotisation en € HT /hl	*Montant cotisation en € TTC /hl*
Luberon	4,00	4,80

Ce montant peut être modifié chaque année par avenant annuel voté par l'Assemblée Générale d'INTER RHONE. En l'absence d'avenant annuel, le montant de la cotisation de chacune des AOC reste celui voté dans l'avenant précédent en vigueur ou à défaut d'avenant dans l'accord interprofessionnel triennal en vigueur.

Avignon, le 03 novembre 2017

Le Président d'Inter Rhône
Michel CHAPOUTIER

Le Vice-Président de la Production
Philippe PELLATON

Le Vice-Président du Négoce
Etienne MAFFRE

INTERPROFESSION DES VINS A.O.C/A.O.P DE LA VALLEE DU RHÔNE
Maison des vins - 6 rue des Trois Faucons - CS 90513 - 84024 AVIGNON Cedex 1
Tél. 33 (0) 4 90 27 24 00 - Fax *33 (0) 4 90 27 24 38* - www.vins-rhone.com - .mail : contact@inter-rhone.com
C.A. Alpes Provence - Siret 783 204 001 00029 - Code APE 9412Z - N°TVA Intracomm.FR 27783204001